

Note de synthèse

Budget Primitif

VILLIEU-LOYES-MOLLON

Budget Principal 2021

02/04/21

SOMMAIRE

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes réelles de fonctionnement

2.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

3. Ratios d'analyse financière

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipale un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- Annualité
- Universalité
- Unité
- Equilibre
- Antériorité

A noter, au cours de la préparation budgétaire et de l'élaboration du budget primitif, il est conseillé d'adopter une vision plus pessimiste sur les recettes et une vision optimiste sur les dépenses. Il est donc important de dissocier les données issues des Comptes administratifs (2018, 2019 et 2020) des données issues du Budget primitif (2021).

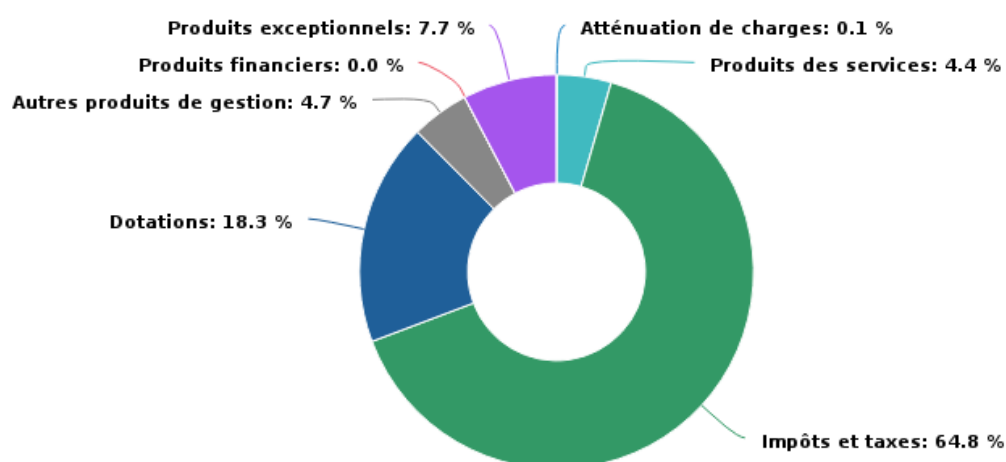
1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Au niveau des recettes, on retrouve principalement : Les recettes liées à la fiscalité, les dotations, les produits des services, du domaine et ventes diverses.

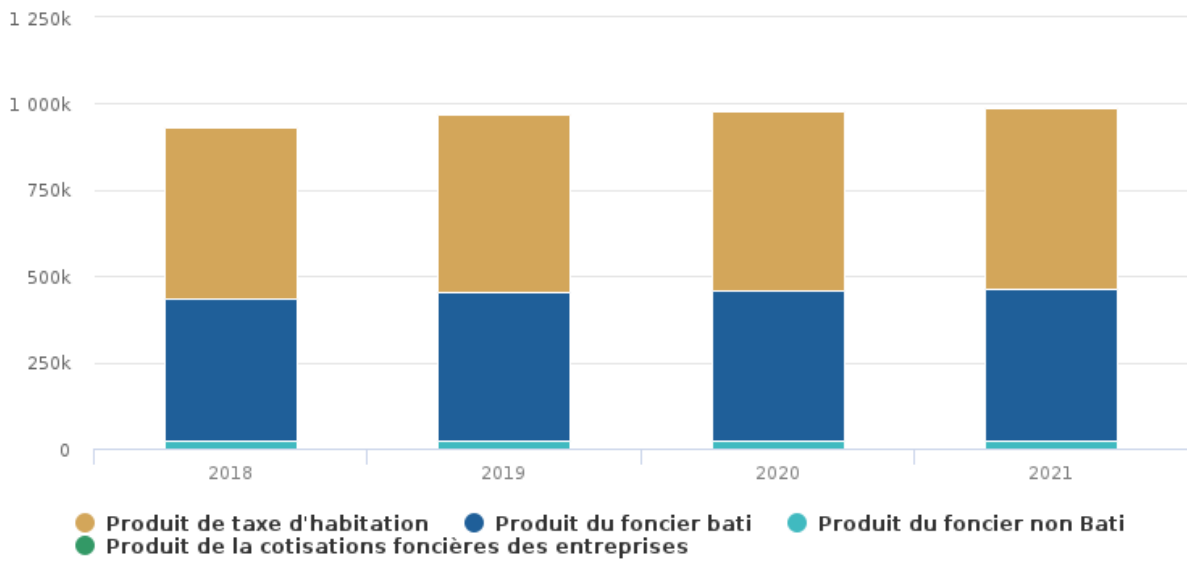
Pour l'exercice 2021, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de 2 595 659 €, elles étaient de 2 457 122 € en 2020. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles de fonctionnement



Année	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Impôts / taxes	1 614 471 €	1 666 298 €	1 694 253 €	1 681 543 €	-0,75 %
Dotations / Subventions	522 056 €	481 705 €	487 596 €	474 500 €	-2,69 %
Recettes d'exploitation	550 672 €	212 314 €	209 514 €	237 866 €	13,53 %
Autres recettes	221 305 €	195 971 €	65 759 €	201 750 €	259,77 %
Recettes réelles de fonctionnement	2 908 504 €	2 556 288 €	2 457 122 €	2 595 659 €	5,64 %
Opérations d'ordre	4 013 €	12 217 €	1 634 €	0 €	-100 %
Excédent de fonctionnement	516 959 €	760 422 €	852 852 €	981 919 €	15,13 %
Total recettes de fonctionnement	3 429 476 €	3 328 927 €	3 311 608 €	3 577 578 €	8,03 %

Evolution du produit fiscal de la Collectivité (€)



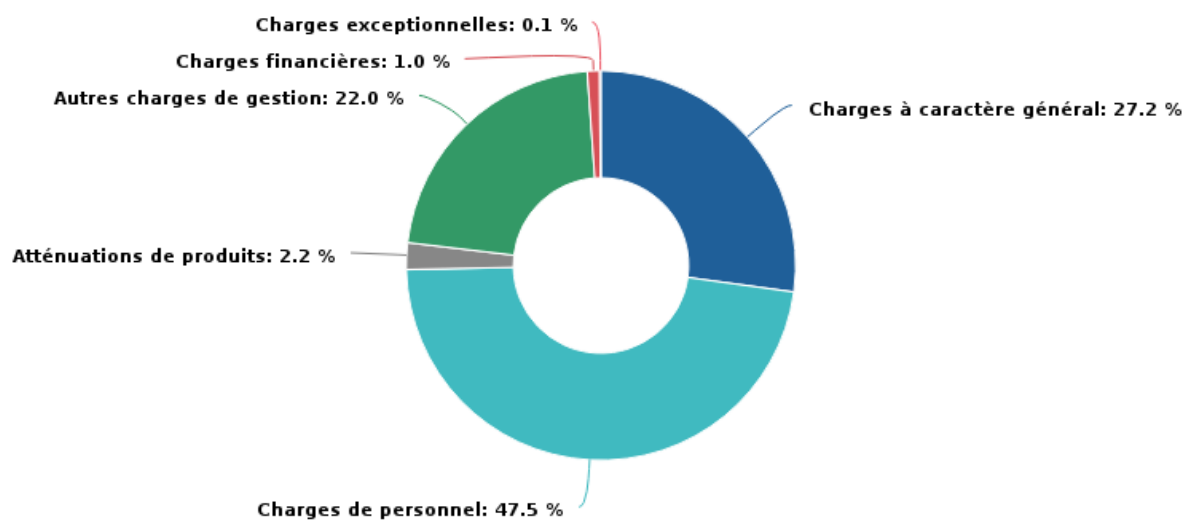
1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, on y retrouve principalement : Les dépenses de personnel, les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2021, il est prévu pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant de 2 228 500 €, elles étaient de 2 042 020 € en 2020.

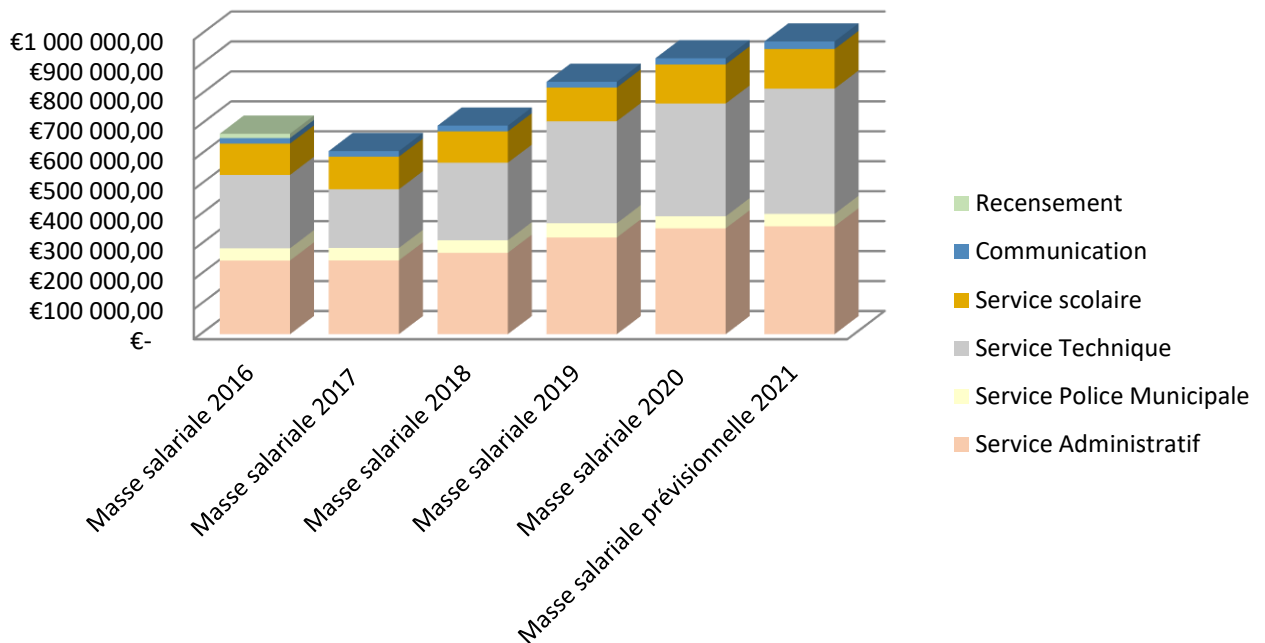
Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Année	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Charges de gestion	960 012 €	867 311 €	994 352 €	1 085 650 €	9,18 %
Charges de personnel	764 901 €	904 553 €	974 545 €	1 049 050 €	7,65 %
Atténuation de produits	39 698 €	42 371 €	48 206 €	49 000 €	1,65 %
Charges financières	27 355 €	25 226 €	23 222 €	22 500 €	-3,11 %
Autres dépenses	3 104 €	40 537 €	1 695 €	22 300 €	1 215,63 %
Dépenses réelles de fonctionnement	1 795 070 €	1 879 998 €	2 042 020 €	2 228 500 €	9,13 %
Opérations d'ordre	213 984 €	176 077 €	87 667 €	1 271 878 €	1 438,87 %
Excédent de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Total dépenses de fonctionnement	2 009 054 €	2 056 075 €	2 129 687 €	3 577 578 €	67,99 %

Evolution de la masse salariale



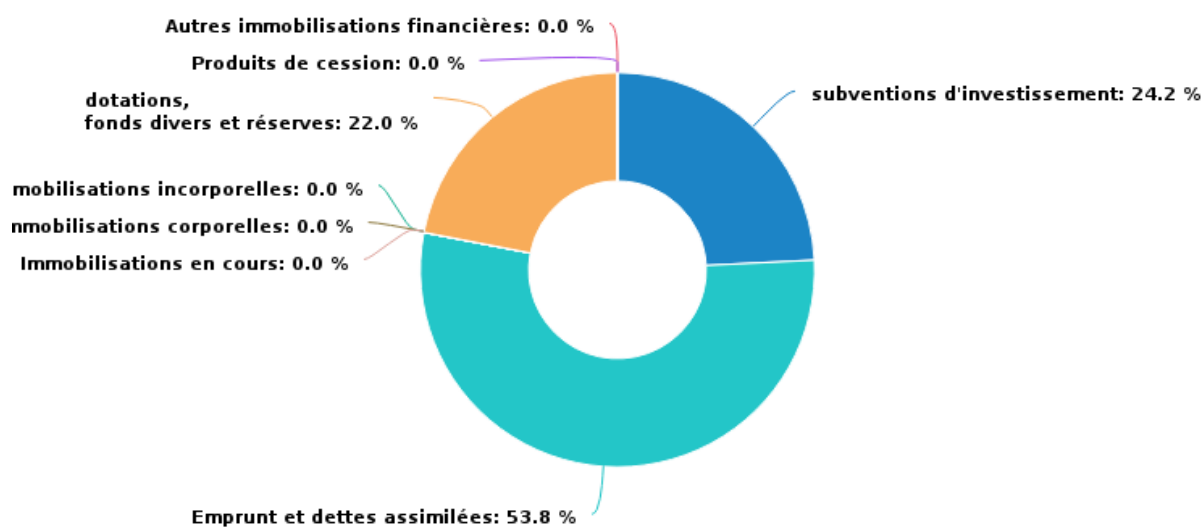
2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement : Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...), le FCTVA et la taxe d'aménagement, l'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédent de la section de fonctionnement), les emprunts.

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles d'investissement s'élèveraient à 1 730 974 €, elles étaient de 520 242 € en 2020. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles d'investissement



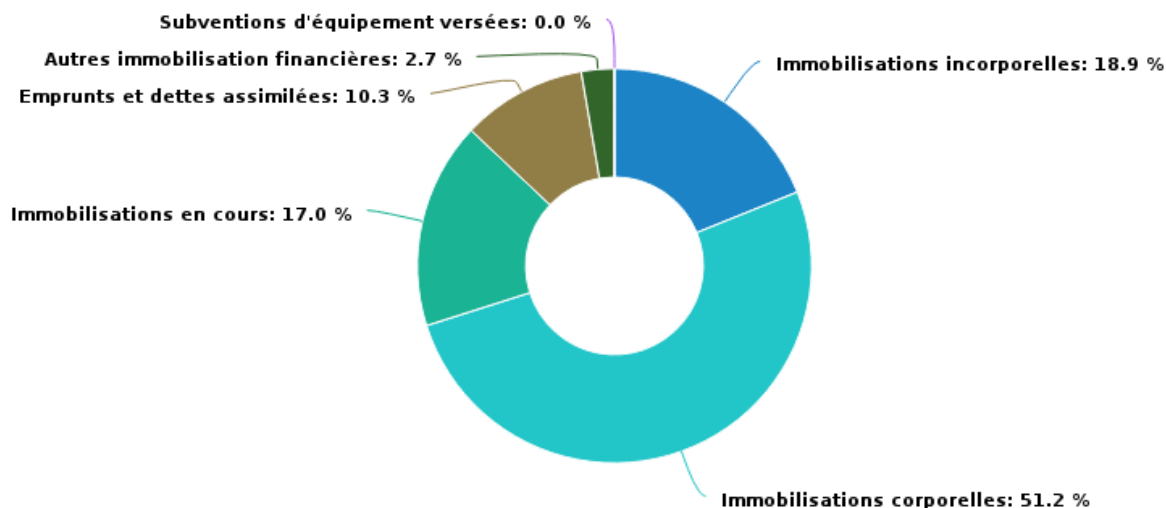
Année	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Subvention d'investissement	56 652 €	320 635 €	27 012 €	419 285 €	1 452,22 %
Emprunt et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	931 689 €	- %
Dotations, fonds divers et réserves	205 238 €	869 070 €	493 229 €	380 000 €	-22,96 %
<i>Dont 1068</i>	0 €	660 000 €	420 000 €	200 000 €	-52,38 %
Autres recettes d'investissement	6 834 €	1 825 €	1 €	0 €	-100 %
Recettes réelles d'investissement	268 724 €	1 191 530 €	520 242 €	1 730 974 €	232,72 %
Opérations d'ordre	213 984 €	467 862 €	87 667 €	1 360 738 €	1 452,17 %
Excédent d'investissement	129 371 €	71 261 €	323 952 €	0 €	-100 %
RAR	-	-	-	0 €	-100 %
Total recettes d'investissement	1 206 826 €	1 730 653 €	1 220 716 €	3 091 712 €	

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement : Les immobilisations corporelles, les immobilisations en cours, le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 1 873 602 €, elles étaient de 1 026 310 € en 2020.

Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Immobilisations incorporelles	30 731 €	20 327 €	35 209 €	350 519 €	895,54 %
Immobilisations corporelles	233 396 €	197 903 €	319 942 €	948 851 €	196,57 %
Immobilisations en cours	277 117 €	627 797 €	277 117 €	314 232 €	13,39 %
Emprunts et dettes assimilées	247 928 €	230 368 €	236 599 €	190 000 €	-19,7 %
Autres dépenses d'investissement	44 167 €	26 601 €	157 443 €	70 000 €	-55,54 %
Dépenses réelles d'investissement	777 992 €	1 102 996 €	1 026 310 €	1 873 602 €	82,56 %
Opérations d'ordre	4 013 €	304 302 €	1 634 €	0 €	-100 %
Déficit d'investissement	0 €	0 €	0 €	96 081 €	- %
RAR	-	-	-	0 €	-100 %
Total dépenses d'investissement	1 445 457 €	1 407 298 €	1 216 458 €	1 969 683 €	

VOIRIE

DEPENSES

RECETTES

Nature de l'opération	RAR 2020	Nouveau crédit 2021	Total BP 2021	Nature de l'opération	RAR 2020	Nouveau crédit 2021	Total BP 2021
TOTAL DES OPERATIONS	130 087,24 €	506 934,27 €	637 021,51 €	TOTAL DES OPERATIONS	288 855,11 €	316 130,28 €	604 985,39 €
Opération 55 - Travaux Electricité SIEA	3 702,96 €	4 283,28 €	7 986,24 €	Opération 55 - Travaux Electricité SIEA	12 702,96 €	4 283,28 €	16 986,24 €
Convention BELIN	3 702,96 €		3 702,96 €	Convention BELIN	3 702,96 €		3 702,96 €
Mise en souterrain IMCITY			0,00 €	Offre de concours	9 000,00 €		9 000,00 €
Extension TARPIN		4 283,28 €	4 283,28 €	Extension TARPIN		4 283,28 €	4 283,28 €
Opération 95 - ZAC Terres du Pollet	41 630,00 €	0,00 €	41 630,00 €	Opération 95 - ZAC Terres du Pollet	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Etudes préalables	870,00 €						
Etudes préalables	1 056,00 €						
Etudes préalables	1 704,00 €						
Complément	38 000,00 €						
Opération 101 - Parcs et espaces verts	0,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	Opération 101 - Parcs et espaces verts	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Tables de pique nique x2 Etang		1 200,00 €	1 200,00 €				
4 panneaux affichage plan de ville		1 200,00 €	1 200,00 €				
Opération 111 - Voirie divers	28 024,85 €	380 000,00 €	408 024,85 €	Opération 111 - Voirie divers	199 569,00 €	311 847,00 €	511 416,00 €
AXIS Marché à BDC 2018			0,00 €	Fonds de concours Aménagement de la Montée des Mas	71 390,00 €		71 390,00 €
AXIS Mission MO Aménagement Montée			0,00 €	Aménagement chemin du berger	89 772,00 €		89 772,00 €
AXIS Etude de faisabilité chemin de la	5 100,00 €		5 100,00 €	Travaux de voirie	38 407,00 €		38 407,00 €
EUROVIA Marché Montée des mas	6 967,85 €		6 967,85 €				0,00 €
banc x6			0,00 €	Subvention FIPD vidéoprotection		6 847,00 €	6 847,00 €
signalisation panneau		10 000,00 €	10 000,00 €				0,00 €
peinture routiere AXIMUM		10 000,00 €	10 000,00 €	fonds de concours CCPA			0,00 €
ADI Mission MO Etude de plan déplacement Loyes	5 580,00 €	140 000,00 €	145 580,00 €				0,00 €
SOCATRA - Fibre optique Chemin du berger			0,00 €	Refacturation fibre optique SIEA			17 670,00 €
AXIS Parking de Loyes	432,00 €		432,00 €				
AXIS - PROJET PISTE CYCLABLE AVENUE CharLes de Gaulle	2 184,00 €		2 184,00 €				
Rétrocession au raffour MA/2020/177	3 018,00 €		3 018,00 €	CCPA Mobilité douce		15 000,00 €	
Mobilité douce		30 000,00 €	30 000,00 €				
Marché à BDC 2021 + MO		80 000,00 €		emprunt MO chemin de la masse + étude déplacement Loyes		240 000,00 €	
Travaux chemin de la masse MO		100 000,00 €		fonds de concours CCPA Chemin de la masse		50 000,00 €	
Programme panneaux signalisation routière "Priorité à droite"	4 743,00 €	10 000,00 €	14 743,00 €				
Opération 113 - Service incendie	2 441,02 €	5 000,00 €	7 441,02 €	Opération 113 - Service incendie	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Poteaux incendie suite rapport	2 441,02 €	5 000,00 €	7 441,02 €				0,00 €
Opération 163 - Giratoire lot Les Jardins d	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Opération 163 - Giratoire lot Les Jardins d	67 000,00 €	0,00 €	67 000,00 €
				PUP	67 000,00 €		67 000,00 €
Opération 166 - Piste cyclable	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Opération 166 - Piste cyclable	7 303,15 €	0,00 €	7 303,15 €
				Fonds de concours CCPA	7 303,15 €		7 303,15 €
Opération 171 - PLU	38 493,41 €	250,99 €	38 744,40 €	Opération 171 - PLU	2 280,00 €	0,00 €	2 280,00 €
ADI Mission AMO	1 009,01 €	250,99 €	1 260,00 €	Département	2 280,00 €		2 280,00 €
ROGER EMMANUEL Lot 1	23 282,40 €		23 282,40 €				0,00 €
MOSAIQUE ENVIRONNEMENT Lot 2	9 612,00 €		9 612,00 €				0,00 €
URBAN CONSEIL Lot 3	4 590,00 €		4 590,00 €				0,00 €
Opération 175 - Centre de loisirs	15 795,00 €	115 000,00 €	130 795,00 €	Opération 175 - Centre de loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mission AMO construction centre de loisirs	11 025,00 €		11 025,00 €				0,00 €
Diagnostic environnemental du milieu souterrain	4 770,00 €		4 770,00 €				
Etudes Centre de loisirs		70 000,00 €	70 000,00 €	Subvention			
MO centre de loisirs		45 000,00 €	45 000,00 €				

BATIMENT

DEPENSES				RECETTES			
Nature de l'opération	RAR 2020	Nouveau crédit 2021	Total BP 2021	Nature de l'opération	RAR 2020	Nouveau crédit 2021	Total BP 2021
TOTAL DES OPERATIONS	56 436,99 €	225 204,00 €	281 640,99 €	TOTAL DES OPERATIONS	0,00 €	34 000,00 €	34 000,00 €
Opération 61 - Bibliothèque municipale	0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	Opération 61 - Bibliothèque municipale	0,00 €	0,00 €	0,00 €
défibrillateur		2 000,00 €	2 000,00 €				
détecteur lumière + éclairage		2 000,00 €	2 000,00 €				
Opération 127 - MPTM	22 556,40 €	7 000,00 €	29 556,40 €	Opération 127 - MPTM	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Défibrillateur		2 000,00 €	2 000,00 €				
DM2	22 556,40 €	5 000,00 €	27 556,40 €				
Opération 131 - Equipements sportifs	13 306,56 €	65 804,00 €	79 110,56 €	Opération 131 - Equipements sportifs	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Remise en état stade d'honneur	12 214,56 €		12 214,56 €				
barrière entrée stade + mise en place ACMR		804,00 €	804,00 €				
portillon parc la pie	1 092,00 €		1 092,00 €				
PACK FITNESS		25 000,00 €	25 000,00 €				
Toilettes Clos Quinat		40 000,00 €	40 000,00 €	Région		15 000,00 €	15 000,00 €
Opération 141 - Cimetières	14 506,01 €	37 700,00 €	52 206,01 €	Opération 141 - Cimetières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux cimetière	1 140,00 €		1 140,00 €				
Travaux si nécessaire		10 000,00 €	10 000,00 €				
Villieu - cave urnes	13 366,01 €		13 366,01 €				
Stèle		2 000,00 €	2 000,00 €				
mur cimetire Villieu		13 200,00 €	13 200,00 €				
Mur cimetière molton		12 500,00 €	12 500,00 €				
Opération 148 - Nouvelle école maternelle	4 748,04 €	10 900,00 €	15 648,04 €	Opération 148 - Nouvelle école maternelle	0,00 €	0,00 €	0,00 €
chauffe eau cuisine	1 240,80 €		1 240,80 €				
clefs pollux	282,26 €		282,26 €				
achat volet salle de classe rez de chaussée							
face bureau directrice	1 150,12 €		1 150,12 €				
achat de meubles	108,95 €	1 000,00 €	1 108,95 €				
aménagement local vélos sous l'escalier		1 500,00 €	1 500,00 €				
panneau école	1 965,91 €		1 965,91 €				
remise en état des volets		4 000,00 €	4 000,00 €				
installation robinet dans les interclasses		4 000,00 €	4 000,00 €				
Siège ATSEM		400,00 €	400,00 €				
Opération 152 - Appartements	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Opération 152 - Appartements	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Rénovation		2 000,00 €	2 000,00 €				
Opération 156 - Nouvelle mairie	599,98 €	6 000,00 €	6 599,98 €	Opération 156 - Nouvelle mairie	0,00 €	0,00 €	0,00 €
congélateur + four	599,98 €		599,98 €				
défibrillateur		2 000,00 €	2 000,00 €				
sonorisation salle conseil		2 000,00 €	2 000,00 €				
enceinte salle du conseil		2 000,00 €	2 000,00 €				
Opération 165 - Mairie annexe de Loyes	0,00 €	800,00 €	800,00 €	Opération 165 - Mairie annexe de Loyes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
panneau d'affichage info mairie		800,00 €	800,00 €				
Opération 169 - Matériel école	0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	Opération 169 - Matériel école	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Vidéoprojecteur 2019/2020		4 000,00 €	4 000,00 €				
Mobilier		400,00 €	400,00 €				
Vidéoprojecteur maternelle		400,00 €	400,00 €				
Tableaux blancs		1 400,00 €	1 400,00 €				
Cablage + pose raccordement vidéoprojecteur		1 800,00 €	1 800,00 €				
Opération 173 - Micro-crèche	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Opération 173 - Micro-crèche	0,00 €	0,00 €	0,00 €
défibrillateur		2 000,00 €	2 000,00 €	Fonds de concours CCPA			
Opération 178 - Rénovation de la cantine s	720,00 €	14 000,00 €	14 720,00 €	Opération 178 - Rénovation de la cantine s	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Matériel cantine		12 000,00 €	12 000,00 €				
plaques inox	720,00 €		720,00 €				
modification détecteur lumière cuisine		2 000,00 €	2 000,00 €				
Opération 180 - Accessibilité	0,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	Opération 180 - Accessibilité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
divers		7 000,00 €	7 000,00 €				
Opération 181 - Optimisation école	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	Opération 181 - Optimisation école	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
MO		30 000,00 €	30 000,00 €	Appel à projet Etat		15 000,00 €	15 000,00 €
Opération 182 - Four à pain	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	Opération 182 - Four à pain	0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Achat + installation		30 000,00 €	30 000,00 €	Fonds de concours CCPA		4 000,00 €	4 000,00 €

MATERIEL

DEPENSES

RECETTES

Nature de l'opération	RAR 2020	Nouveau crédit 2021	Total BP 2021	Nature de l'opération	RAR 2020	Nouveau crédit 2021	Total BP 2021
TOTAL DES OPERATIONS	645,24 €	74 950,00 €	75 595,24 €	TOTAL DES OPERATIONS	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Opération 82 - Matériel Administratif	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	Opération 82 - Matériel Administratif	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
<i>Isoloirs</i>		<i>3 000,00 €</i>	<i>3 000,00 €</i>	<i>Subvention achat isoloirs</i>		<i>1 000,00 €</i>	<i>1 000,00 €</i>
Opération 85 - Matériel informatique	0,00 €	51 800,00 €	51 800,00 €	Opération 85 - Matériel informatique	0,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €
<i>Ordinateurs divers</i>		<i>5 500,00 €</i>	<i>5 500,00 €</i>				
<i>ordinateurs ecole élus + st</i>		<i>2 500,00 €</i>	<i>2 500,00 €</i>				
<i>NAO CASE M500 - APS</i>		<i>26 000,00 €</i>	<i>26 000,00 €</i>	<i>Subvention état</i>		<i>19 000,00 €</i>	<i>19 000,00 €</i>
<i>Certificat VPN</i>		<i>300,00 €</i>	<i>300,00 €</i>				
<i>remplacement serveur</i>		<i>11 000,00 €</i>	<i>11 000,00 €</i>				
<i>Liaison marie atelier + déplacement NAS</i>		<i>6 500,00 €</i>	<i>6 500,00 €</i>				
Opération 136 - Ateliers municipaux	645,24 €	8 000,00 €	8 645,24 €	Opération 136 - Ateliers municipaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Cureuse flasque de rotor D50</i>	<i>645,24 €</i>		<i>645,24 €</i>				
<i>Matériel 2021</i>		<i>8 000,00 €</i>	<i>8 000,00 €</i>				
Opération 139 - Véhicules communaux	0,00 €	8 150,00 €	8 150,00 €	Opération 139 - Véhicules communaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Véhicule administratif</i>		<i>8 000,00 €</i>	<i>8 000,00 €</i>				
<i>Grille séparation véhicule PM</i>		<i>150,00 €</i>	<i>150,00 €</i>				
Opération 174 - Illuminations	0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	Opération 174 - Illuminations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Programme illumination 2019</i>		<i>4 000,00 €</i>	<i>4 000,00 €</i>				

3. Ratios d'analyse financière

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'épargne brute, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

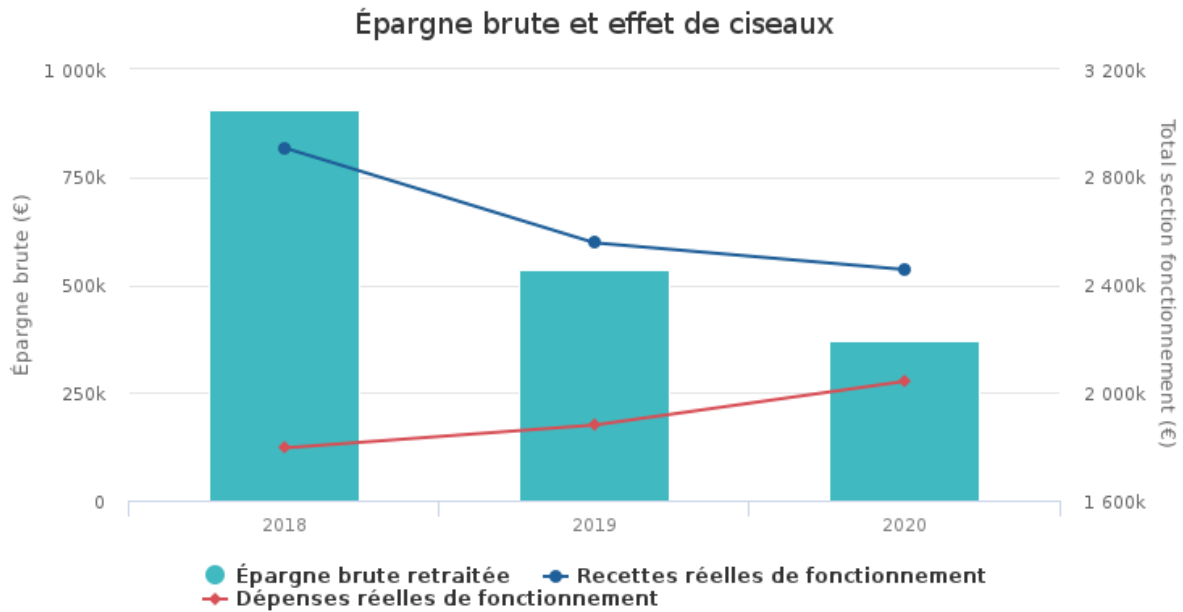
A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.

Evolution des niveau d'épargne de la collectivité

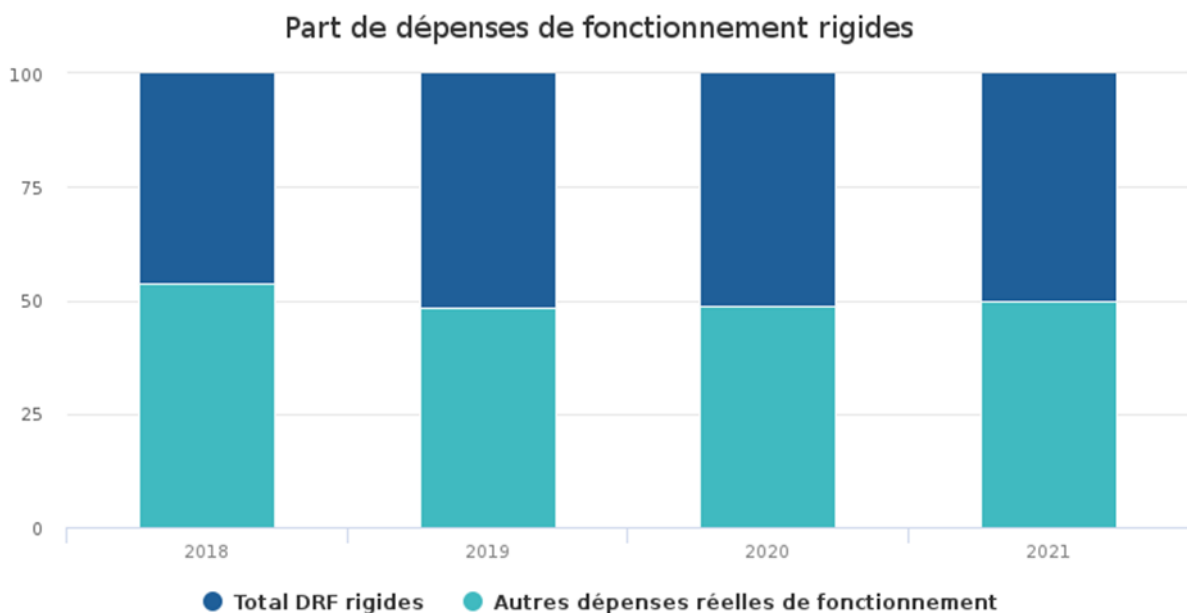
Année	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Recettes Réelles de fonctionnement (€)	2 908 504	2 556 288	2 457 122	2 595 659	5,64 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>211 384</i>	<i>180 867</i>	<i>45 909</i>	<i>200 000</i>	-
Dépenses Réelles de fonctionnement (€)	1 795 070	1 879 998	2 042 020	2 228 500	9,13 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>3 104</i>	<i>40 537</i>	<i>1 695</i>	<i>2 300</i>	-
Epargne brute (€)	905 154	535 960	370 888	169 459	-54,31%
Taux d'épargne brute %	31.12 %	20.97 %	15.09 %	6.53 %	-
Amortissement du capital de la dette (€)	247 928 €	230 368 €	236 599 €	190 000 €	-19,7%
Epargne nette (€)	657 226 €	305 592 €	134 289 €	-20 541 €	-115,3%
Encours de dette	2 041 513 €	2 451 685 €	2 215 086 €	2 956 775 €	33,48 %
Capacité de désendettement	2,26	4,58	5,98	17,45	-

Le montant d'épargne brute de la Collectivité est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (prendre en compte les retraitements). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la Collectivité et de possiblement dégrader sa situation financière.



Les dépenses de fonctionnement rigides sont composées des atténuations de produits, des dépenses de personnel et des charges financières. Elles sont considérées comme rigides car la Collectivité ne peut aisément les optimiser en cas de besoin. Elles dépendent en effet pour la plupart d'engagements contractuels passés par la Collectivité et difficiles à retravailler.

Ainsi, des dépenses de fonctionnement rigides importantes ne sont pas forcément un problème dès lors que les finances de la collectivité sont saines mais peuvent le devenir rapidement en cas de dégradation de la situation financière de la collectivité car des marges de manœuvre seraient plus difficile à rapidement dégager.



Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la collectivité en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

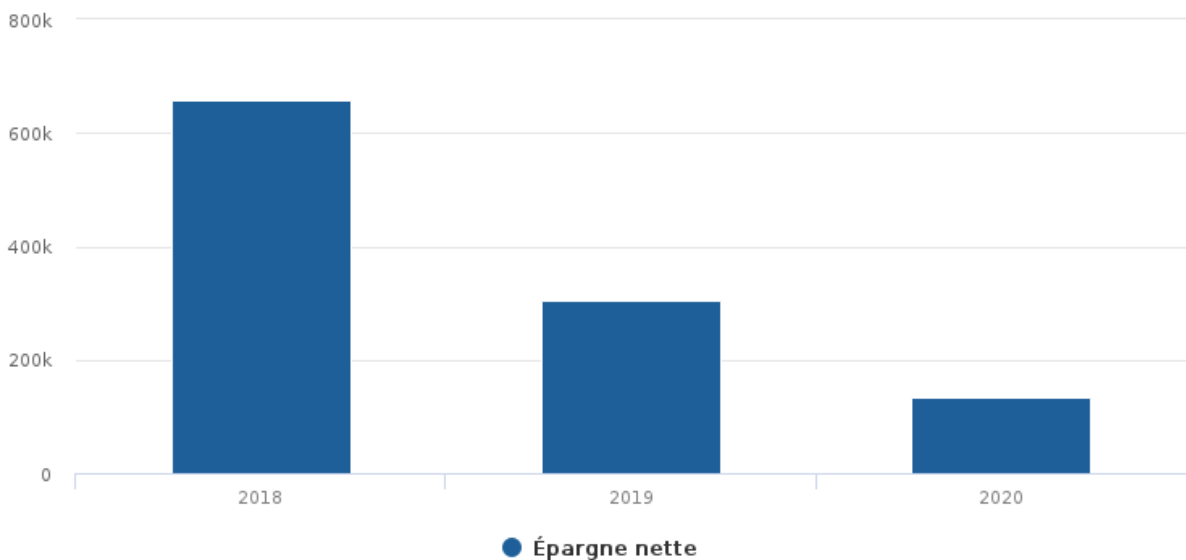
Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la collectivité ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une collectivité française se situe aux alentours de 13% en 2019 (*note de conjoncture de la Banque Postale 2019*).

Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte



Épargne nette

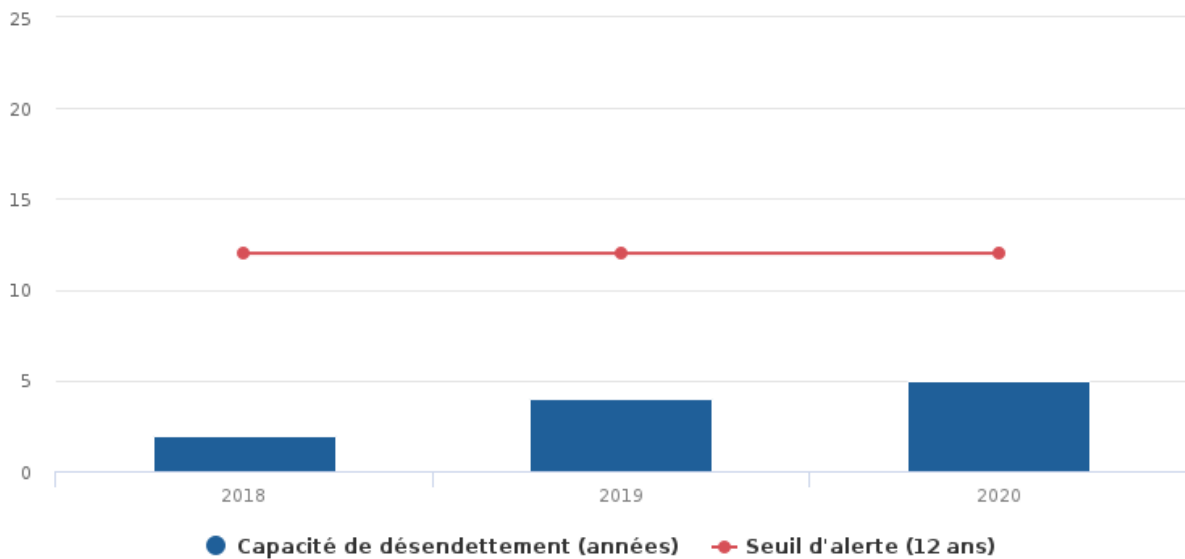


La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situe aux alentours de 8 années en 2019 (note de conjoncture de la Banque Postale 2019).

Capacité de désendettement de la collectivité



Evolution de l'endettement consolidé - Capital restant dû au 31/12

